

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2025
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. David REDON, Maire, pour délibérer en session ordinaire.

Date de convocation : 30/01/2025.

Etaient présents : MM David REDON, maire ; Christian AÏÇOBERRY, Alexandre FARENZENA, Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, adjoints ; Mmes Dominique GARDÈRE, Simone BEZIER, Pascale MAURIN, Valérie NIOTOU, M. Amaury GOUEDO.

Pouvoir(s) : de Mme Christiane BERGÈRE à Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT ; de M. Jean-François BOLÉAT à David REDON.

Etai(en)t excusé(e)s : /

Etai(en)t absent(e)s : M. Mathieu BARENOT.

Secrétaire de séance : Mme Dominique GARDÈRE.

Le Maire ouvre la séance et constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2024 n'appelle aucune remarque de la part du Conseil Municipal et il est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Modification de la délibération n° 2024/061, en date du 12 décembre 2024, Approbation d'un terrain par acte notarié
- Demande de subvention exceptionnelle au S.I.E
- Approbation pour nomination d'un(e) directeur(rice) commun(e) aux deux écoles du R.P.I

Le Maire demande de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Mise à jour du règlement de la Fête Locale

I. INFORMATIONS DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Conseil Départemental une aide financière au titre de l'acquisition foncière. Il précise que cette décision sera modifiée suite à la modification de la délibération n° 2024/061 afférente.

II. FINANCES

➤ APPROBATION DES OFFRES RELATIVES AUX EMPRUNTS BANCAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu des offres de la part du Crédit Agricole Aquitaine pour souscrire deux contrats de prêts destinés à prolonger prêt-relais en cours et à financer l'acquisition de la parcelle ZN n° 415. Il présente les offres et propose de les accepter comme suit :

- Un prêt à moyen terme à taux fixe d'un montant de 225 000 € :
 - Durée de prêt : 20 ans
 - Taux d'intérêt fixe : 3,70 %
 - Périodicité : annuelle
 - Montant échéance : 16 119,09 €
 - Frais de dossier : 420,00 €
 - Déblocage des fonds : avant le 04/01/2026
- Un prêt à court terme à taux variable d'un montant de 117 000 € :
 - Durée de prêt : 6 mois
 - Taux euribor 3 mois du 13/01/2025 : 2,813 %
 - Marge : 0,66 %
 - Taux floore : 3,47 %
 - Frais de dossier : 300,00 €
 - Déblocage des fonds : avant le 10/01/2026

Délibération n° 2025/001 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2024/061 – ACQUISITION D’UN TERRAIN PAR ACTE NOTARIE**

Le Maire explique qu’un nouvel avis du Domaine a été rendu le 29 janvier 2025 concernant la parcelle ZN n° 415. Il convient donc de modifier la délibération n° 2024/061, en date du 12 décembre 2024 en y mentionnant ce nouvel avis du Domaine portant l’estimation à 220 000 € et en rappelant que la promesse de vente signée est de 225 000 €.

Délibération n° 2025/002 approuvée à l’unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **APPROBATION POUR CONSTRUCTION D’UN TERRAIN MULTISPORTS CITY STADE ET DEMANDE D’AIDES FINANCIERES**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’il existe une volonté communale de redynamiser le centre-bourg de la commune. Il propose de construire un terrain multisports city stade sur la parcelle située en seconde ligne de la rue des Quatre Chemins, cadastrée ZN n° 234, d’une surface de 12 450 m². Cet aménagement représente un intérêt intercommunal en permettant au plus grand nombre de pratiquer des activités sportives en sécurité, avec des équipements qualitatifs et appropriés, dans une zone dédiée. Il offre également la possibilité aux élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Porchères et Saint-Antoine-sur-l’Isle d’en disposer lors de leurs activités scolaires et extra-scolaires. Il précise que la collectivité peut bénéficier d’aides financières de l’Etat, de la Communauté d’Agglomération du Libournais et du Conseil Départemental en considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Construction d’un terrain multisports city stade	72 265 € (H.T)	DETR (35 %)	25 292 € (H.T)
		CALI (25 %)	18 066 € (H.T)
		Conseil Départemental (11 %)	8 000 € (H.T)
		Autofinancement commune (29 %)	20 907 € (H.T)
TOTAL	72 265 € (H.T)	TOTAL	72 265 € (H.T)

Il propose d’approuver la construction d’un terrain multisports city stade et de demander les aides financières précitées à ce titre.

Délibération n° 2025/003 approuvée à l’unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2025 – ASSOCIATION VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHERES**

M. Christian AÏÇOBERRY, 1^{er} adjoint au Maire informe que l’Association Vivons avec le Moulin de Porchères, sollicite auprès de la commune une subvention de 1 500 €. Cette subvention, identique à celle des années précédentes, est simplement en avance sur le calendrier par rapport au calendrier habituel. Il propose d’accorder cette subvention pour l’année 2025.

Délibération n° 2025/004 approuvée à l’unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **APPROBATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU S.I.E**

Le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d’Electrification de Saint-Philippe-d’Aiguilhe pour les travaux d’électricité réalisés sur les bâtiments communaux durant l’année 2024.

Délibération n° 2025/005 approuvée à l’unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

III. DELIBERATIONS DIVERSES

➤ **APPROBATION DE L’ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SDEEG ET DU PERIMETRE DU SYNDICAT**

Le Maire explique que les communes de : JUGAZAN, LA REOLE, LE TUZAN, BASSANNE, SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS, BLESIGNAC, FLOIRAC, BLAIGNAC, BROUQUEYRAN, CAMIAC-ET-SAINT-DENIS, COURS DE MONSEGUR, COURS-LES-BAINS, ETAULIERS, FRONTENAC, GANS, NOAILLAC, PUJOLS, SAINTE-RADEGONDE, SAVIGNAC, SIGALENS et SILLAS ont demandé leur adhésion au SDEEG. Cette adhésion est conditionnée par la validation des demandes et de l’extension du périmètre du syndicat par les assemblées délibérantes du syndicat et des communes déjà adhérentes. Il propose d’accepter l’adhésion des nouvelles communes et de valider le nouveau périmètre du syndicat.

Délibération n° 2025/006 approuvée à l’unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **APPROBATION POUR NOMINATION D’UN(E) DIRECTEUR(RICE) COMMUN(E) AUX DEUX ECOLES DU R.P.I**

Le Maire explique pour des raisons de simplification organisationnelle et de confort de travail, il serait préférable qu’un(e) seul(e) directeur(rice) soit commun(e) aux deux écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Porchères – Saint-Antoine-sur-l’Isle. Les deux actuelles directrices des écoles du R.P.I et l’inspection académique l’ont sollicité en ce sens. Il ajoute que lorsqu’un directeur assure la gestion administrative de deux écoles il bénéficie d’1 (un) jour de décharge hebdomadaire et qu’il y existe un fort besoin en gestion administrative au regard des élèves du R.P.I. Il ajoute que l’approbation d’une telle nomination est soumise, selon l’inspection académique, à une délibération du Conseil Municipal.

Délibération n° 2025/007 approuvée à l’unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **MISE A JOUR DES CONVENTIONS DE PRET DE MATERIEL COMMUNAL**

Le Maire explique au Conseil Municipal que depuis la mise en place des conventions de prêt de matériel communal par la délibération n° 2016/045, en date du 8 juin 2016, le matériel mis à disposition et les dispositions financières ont évolués. Il présente les modèles de conventions de prêt de matériel communal mises à jour.

Délibération n° 2025/008 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de mise à jour du règlement de la salle polyvalente applicable à compter de ce jour. Il propose de valider ce nouveau règlement.

Délibération n° 2025/009 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention entre la commune et le Comité des Fêtes est en cours de construction. Elle aura pour objet l'organisation de la Fête Locale de Porchères. Elle permettra de règlementer cette manifestation et notamment de préciser les modalités d'accueil des forains.

Dans un second temps, il souhaite aborder le sujet de la vidéoprotection. Il fait part à l'assemblée des différents devis obtenus. Après concertation, le choix se porte sur celui de l'entreprise SESAFE. La décision finale sera prise à la suite d'un entretien avec les services de la Gendarmerie permettant de définir le besoin réel en termes de vidéoprotection.

Enfin, le Maire rappelle au Conseil Municipal le document produit par le C.A.U.E en octobre 2024 « Réflexion préalable à l'aménagement du centre bourg » de Porchères. Il concerne essentiellement la parcelle attenante à la salle polyvalente et celles situées derrière l'école.

Ce document jette les bases d'une organisation nouvelle du bourg avec de nouveaux axes de communication, de nouveaux équipements etc...

Le Conseil Municipal ayant, fin 2024, validé les principes de ce document, il convient maintenant d'entrer dans la phase suivante : Quels équipements ? Quel positionnement ? Quels usages ? Quels besoins ? ...

Afin de pousser la réflexion et de prendre les bonnes décisions, il est proposé 2 points :

- Poursuivre l'accompagnement par le C.A.U.E pour l'aménagement spatial de ces espaces publics
- Solliciter l'Association Collectif 3 Tiers, spécialisée dans la participation citoyenne pour animer des ateliers participatifs et recueillir l'avis des habitants de Porchères. A l'issue de ces ateliers, le projet aura alors été construit collectivement

Ces deux points sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire de Porchères, M. David REDON	Le secrétaire de séance, Mme Dominique GARDÈRE
---------------------------------------	--